



Repos sur jours fériés

Par **Portier**, le **06/04/2024** à **03:41**

Bonjour

Mon nouveau directeur veut imposer à tout les employés de la société que leurs jour de repos soit les mêmes que le jour férié si il y en a un dans la semaine

En a t il le droit?

Par **janus2fr**, le **07/04/2024** à **12:03**

Bonjour,

Non, car cela contrevient à l'Article L1222-1 du code du travail :

[quote]

Article L1222-1

Version en vigueur depuis le 01 mai 2008

Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.

[/quote]

Qu'il y ait, ou pas, un jour férié dans la semaine, les jours de repos doivent être attribués de la même façon.